



**HAL**  
open science

## Jeux d'amphithéâtre et réactions chrétiennes de Tertullien à la fin du Ve siècle

Michel Matter

► **To cite this version:**

Michel Matter. Jeux d'amphithéâtre et réactions chrétiennes de Tertullien à la fin du Ve siècle. Spectacula 1. Gladiateurs et amphithéâtres: actes du colloque tenu à Toulouse et à Lattes les 26, 27, 28 et 29 mai 1987, 1990, Lattes, France. pp.259-264. halshs-00003893v2

**HAL Id: halshs-00003893**

**<https://shs.hal.science/halshs-00003893v2>**

Submitted on 18 May 2005

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## Jeux d'amphithéâtre et réactions chrétiennes de Tertullien à la fin du V<sup>e</sup> siècle

S'il l'on voulait appliquer au thème proposé la première phrase des *Caractères* de La Bruyère, "tout est dit, ... depuis ... qu'il y a des hommes et qui pensent", il pourrait sembler une gageure de reprendre un aspect déjà longuement débattu concernant la société du Bas-Empire chrétien : les réactions des Pères latins (1) devant les spectacles du théâtre et de l'amphithéâtre. Tout, cependant, n'a pas été dit, et ce qui l'a été dégage parfois un caractère polémique.

La recherche historique française s'est très peu intéressée au problème et, lorsqu'elle l'a fait, n'a pris en considération que l'attitude des auteurs chrétiens face aux spectacles du théâtre (2). En règle générale, on note l'absence ou le peu d'intérêt pour l'attitude des Pères face aux *munera* et aux *uenationes*.

Pour ne citer qu'Augustin et les *ludi scaenici*, trois oeuvres majeures serviront de référence : P. Alfarc, dans *L'évolution intellectuelle de saint Augustin. Du manichéisme au néoplatonisme*, Paris, 1918, consacre deux pages aux rapports passionnés entre Augustin — avant sa conversion — et les représentations du théâtre ; H.-I. Marrou, *Saint Augustin et la fin de la culture antique*, Paris, 1938, ne s'attache pas à cet aspect de la vie d'Augustin ; et, en dernier lieu, quelques allusions seulement se trouvent chez P. Courcelle, *Recherches sur les Confessions de saint Augustin*, Paris, 1968 — qui ne relève pas même la participation d'Augustin à un *agon*.

Si les histoires de la gladiature ne manquent pas (3), elles se contentent généralement, en fin d'étude, de mentionner brièvement les mesures prises par l'Eglise et certains empereurs chrétiens — qui n'ont jamais interdit les jeux — pour tenter au moins de limiter la fréquence des *munera* de l'amphithéâtre (4). Il a paru utile, dès lors, de présenter de la patristique latine un choix des principaux arguments que les Pères de l'Eglise ont — en vain, il faut bien le reconnaître — opposé aux spectacles donnés dans les amphithéâtres. Pour cela, le cheminement, de Tertullien aux auteurs de la fin du V<sup>e</sup> siècle, ne sera pas chronologique car l'argumentation dans la condamnation des spectacles varie peu au cours du temps — les adversaires les plus virulents écrivant de la fin du II<sup>e</sup> à la fin du III<sup>e</sup> siècle. Mais, malgré une apparente constance dans les arguments présentés, constance qui provient partiellement, en fait, de la transmission d'une tradition littéraire, on percevra néan-

moins une évolution qui, pour des raisons diverses, va vers un désintéressement des Pères vis-à-vis des *spectacula*.

Pour les auteurs latins chrétiens — parmi lesquels rares sont ceux qui ne consacrent quelques pages à la critique des jeux — les *spectacula* désignent à la fois les représentations scéniques du théâtre, les *munera* et les *uenationes* de l'amphithéâtre, les *ludi circenses* et les *agones* du stade ou de la palestre (5). Les Pères de l'Eglise ont souvent établi — pour le condamner — un rapport entre les *origines spectaculorum* (6) et le culte rendu à des dieux ou des héros, témoignant ainsi, en la matière, d'une connaissance parfois approfondie des auteurs profanes : principalement le livre X des *ant. rer. div.* de Varron — qu'a utilisé directement Augustin, *civ.*, IV, 1 — et une *historia ludicra* de Suétone, tous deux perdus, mais aussi Cicéron, Sénèque ou encore les *libri spectaculorum* de Sennius Capito qu'utilise Lactance, *inst. div.*, VI, 20, 35 peut-être par l'intermédiaire de Suétone ; de Varron, saint Jérôme, *epist.* XXXIII, 2 se contente d'énumérer plusieurs traités, aujourd'hui perdus mais vraisemblablement connus ou utilisés par les auteurs chrétiens, relatifs aux origines des spectacles scéniques (7).

Le théâtre, mais aussi les spectacles en général, pour les Pères, ont été inventés par ou pour les dieux, les démons ou même le diable. Ainsi, pour Novatien, *spect.* IV ils sont *inuenta daemoniorum*, et aussi (III et IV), *diabolus artifex* ; pour Tertullien, *spect.* X, 7 *ludos scaenicos ... a Libero institutos* (8) et XXIV, 2 *omnia (spectacula) propter diabolum instituta*. Pour Lactance, *inst. div.*, VI, 20, 34 sq et *epit.* 58, 1 *ad celebrandos deorum honores inuenta* ; Augustin, *civ.* I, 32 : *spectacula ... deorum uestrorum iussis Romae instituti sunt* (9). Salvien, *gub.* VI, VI, 31 y voit un *opus diaboli* et Césaire d'Arles, *serm.* XII, 4 conclut : *omnia spectacula ... pompae diaboli sunt*.

Ce choix de textes permet déjà d'entrevoir les raisons pour lesquelles les Pères de l'Eglise ont condamné sans appel les spectacles de leur temps ; la première d'entre elles — et la plus importante — est formulée ainsi par Novatien, *spect.* IV : *idololatria ... ludorum omnium mater est*. Cette idée, inspirée de Tertullien, apparaît pour la première fois dans *apol.* XXXVIII, 4 où deux raisons essentielles devraient dissuader le chrétien de fréquenter les spectacles : l'idolâtrie des jeux (10) et les caractères qui leur sont propres (*rerum ipsarum qualitates*, *spect.* XV, 1) (11). Il faut



ajouter une troisième raison, donnée par Tertullien : "c'est précisément l'incompatibilité de ces spectacles avec la vraie religion et la vraie soumission au vrai Dieu" (12). En outre, avant son baptême, le chrétien déclarait : *renuntio diabolo et pompae et angelis eius* (13) ; or les spectacles, dans la perspective des apologistes, appartiennent justement à la pompe du diable (Tertullien, *spect.* XXIV).

Toutes les formes de spectacles ont été critiquées par les auteurs chrétiens, mais les réactions les plus virulentes sont dirigées contre les combats sanglants des gladiateurs et des chasses dans l'arène de l'amphithéâtre et les courses qui suscitent de folles passions au cirque. Tertullien cependant, qui écrit en connaissance de cause (*spect.* XIX, 5) et malgré les condamnations qu'il formule contre les jeux de l'amphithéâtre (14), qualifie ces derniers de *spectaculum insignissimum et acceptissimum* (XII, 1) — au début du chapitre consacré à l'idolâtrie de l'amphithéâtre. Mais cette forme de divertissement, qui demeurait la plus populaire en Afrique (15), avait lieu dans un édifice où sont rassemblés tous les démons : *omnium daemonum templum est* (*spect.* XII, 7). Pourtant, Tertullien avoue même y avoir ri (*apol.* XV, 5), avant sa conversion, de Mercure — des "employés de l'amphithéâtre déguisés en dieux" — (16) éprouvant les gladiateurs morts à l'issue du *ludus meridianus* ; plus tard, il n'en éprouvera que dégoût (17).

Si, à une époque plus tardive, Cassiodore par exemple ne voit dans les *uenationes* qu'un *actus destabilis* (*uar.*, 5, 42, 1), les combats de gladiateurs, au contraire, sont aux yeux des Pères un *publicum homicidium* (Lactance, *inst. div.* VI, 20, 15) que rien ne peut justifier, pas même le pire délit. Devant l'*atrocitas arenae* (Tertullien, *apol.* XXXVIII, 4 et *spect.* XII, 7), l'attitude d'un Cicéron n'est plus partagée : en effet, sa conscience, parfois assombrie devant le *crudele gladiatorum spectaculum et inhumanum* (*tusc.* II, 41), redevenait sereine à l'idée que les gladiateurs ne font que subir le juste châtement pour un crime commis. On sait que, pour Sénèque déjà — et il est le seul parmi les auteurs non chrétiens — cet argument était nul (18). L'amphithéâtre est pour Tertullien un *horrendus locus* (*spect.* XII, 7) et pour Arnobe ces monuments sont des *loca sanguinis et publicae impietatis* (II, 41). Comment peut-on alors admettre, se demande Tertullien, que la *condemnatio ad gladium* soit un châtement sensé puisque les condamnés sont obligés de commettre un meurtre (*spect.* XIX, 4) (19) ? Novatien exprime lui aussi son horreur de l'arène, mais il lui semble pire encore d'utiliser le sang des gladiateurs pour le culte rendu, par exemple à l'issue du *munus*, à Jupiter Latiaris (*spect.* V, 1 : *sacrificiorum ... genera monstruosa*) ; il insiste particulièrement sur le caractère idolâtre de cette offrande. Minucius

Félix s'indigne et ne voit dans les combats de gladiateurs qu'une "école de meurtre" (*Oct.* XXXVII, 11 : ... *quis non horreat ... in gladiatoriiis (sc. ludis) homicidii disciplinam* ; et si Prudence est choqué par le fait que la *pietas* des Vestales prenne plaisir, à l'amphithéâtre, à regarder les lanistes (*fruitur lanistis, c. Symm.* II, 1095), il n'en demeure pas moins que toutes ces réactions seraient inutiles si le peuple cessait de réclamer pour son seul plaisir des jeux et des sacrifices si funestes. Ce peuple assiste par milliers aux spectacles quotidiens et Salvien, *gub.* VI, VI, 20, excédé, se demande où, les jours de fête religieuse, se trouve rassemblé le plus grand nombre de chrétiens, dans la *cavea ludi publici* ou dans l'*atrium dei* ? (*gub.* VI, VII, 37). De manière quasi unanime, les Pères condamnent la frénésie des spectateurs pour les combats sanglants de l'amphithéâtre ; la *uoluptas spectantium* (Novatien, *spect.* V, 1) réclame ces tueries organisées, selon Arnobe, *in gratiam uoluptatemque sessorum* (II, 41). La *uoluptas* apparaît encore chez Prudence, *c. Symm.* I, 382-385 : "Car que se propose l'art impie de ces jeux insensés (*ars impia ludi*) ? Pourquoi ce plaisir qui se repaît de sang, pourquoi ces luttes toujours mortelles du cirque, ces spectacles affreux des fêtes de l'amphithéâtre ?". Salvien considère même comme *summum deliciarum genus*, pour les spectateurs, de voir des hommes mourir sur le sable de l'arène "... au grand plaisir des assistants, à la grande volupté des spectateurs" (*gub.* VI, II, 10) et le prêtre de Marseille (20) reprend ici un argument exprimé pour la première fois par Théophile d'Antioche selon lequel non seulement le plaisir d'assister aux *munera* est un péché mais le simple regard intéressé suffit à être coupable des crimes de l'arène (*Autolyt.* III, 15). Salvien pourtant va plus loin : "ainsi tous ceux qui se délectent à ce genre de spectacles, même lorsqu'ils n'y assistent point, ne sont pas moins coupables intérieurement de cette abomination : ils voudraient tous y assister s'ils le pouvaient" (*gub.* VI, II, 11). Ce rigorisme intransigeant va jusqu'à condamner le rire (*gub.* VI, V, 29 et VI, XI, 58) même s'il ne dit pas explicitement, comme Tertullien, avoir ri dans l'arène. Augustin est moins polémique et son analyse est plus lucide : la frénésie pour les jeux est provoquée par une *concupiscentia oculorum*, elle-même une *curiositas* qui, du propre aveu d'Augustin (*conf.* X, 41), est un de ses trois péchés principaux. Le désir de sensation de la foule est une *curiositas* à rejeter, car si quelqu'un regarde les combats de gladiateurs *sola uoluptate alieni mali*, il est coupable de *facinus* (*conf.* III, 16). Cette attitude, selon Augustin, est même capable d'admirer un cadavre mis en pièces dans l'amphithéâtre (21). Augustin aimait les jeux dès son plus jeune âge à Thagaste (22) ; il a assisté aussi à des *munera* dans l'amphithéâtre (*et aliquando nos*



*quoque ibi (sc. in amphitheatro) sedimus, et insaniuimus ; en. ps. 147, 7)*. Bien que nous n'ayons pas de renseignements précis sur l'attitude d'Augustin devant les *uenationes*, l'épisode de la course de lièvres dans la campagne carthaginoise (*conf. X, 57*) et celui du combat de coqs (*de ord. 25*) permettent de supposer qu'il leur portait un certain intérêt. Il est à noter que le suicide des circoncisions évoque pour Augustin les tueries des *uenationes* de l'amphithéâtre (23).

Mais c'est incontestablement le théâtre qui l'avait le plus attiré, *aliquando adulescentes (civ. II, 4) (24)*. Sa critique de l'amphithéâtre est vague et sans caractère polémique ; même si Augustin qualifie de *licentiosa crudelitas (en. ps. 101, I, 10)* la froide attitude des gladiateurs devant leur sort et regrette que des hommes puissent s'entre-tuer dans l'arène seulement pour les applaudissements du public, ces combats ne lui paraissent que des *munera nugacia (serm. 51, 2)* et les gladiateurs sont des *miseri (cat. rud. 25)*. Augustin n'a pas véritablement pris position —probablement par un manque d'intérêt personnel pour les *munera* et malgré une longue tradition critique, depuis Tertullien, qui ne lui était pas inconnue. Dans un de ses sermons (9, 17) une mise en garde des spectacles a même plutôt valeur de concession : *abstinetes uos, quantum potestis, a nugatoribus spectaculis (!)*. L'horreur de ces "jeux" lui apparaît moins dans leur exécution même que dans le fait, par exemple, d'y voir opposés un père et un fils comme gladiateurs dans l'arène (*civ. III, 14*). Il exprime rarement son dégoût de la *crudelitas amphitheatri : amphitheatrum crudelium et funestorum ludorum (serm. 198, 3)*.

Les *uenationes* ont beaucoup moins suscité les réactions des auteurs chrétiens ; Tertullien (*spect. XII, 4 ; XXIII, 8*), Novatien, Cyprien (*Donat. 7*), davantage confrontés aux *munera*, en parlent peu ; à l'exception d'une brève mention chez Ambroise (*expos. ps. 118 : 8, 42*) —la *uenatio* de l'amphithéâtre est un *magisterium crudelitatis* — seuls Prudence et Salvien (*gub. VI, II, 10*) les évoquent encore ; pour le premier, *c. Symm. II, 1128 sq.*, "que l'arène infâme se contente uniquement de bêtes sauvages et ne se fasse plus un jeu des homicides parmi les armes ensanglantées" revient à dire que l'on tolère la *uenatio* pourvu que les combats de gladiateurs soient supprimés. Les chasses dans l'amphithéâtre se firent encore au VI<sup>e</sup> siècle et même, s'il faut en croire la *Chronique* de Frédégaire (IV, 65), elles sont encore attestées à Constantinople dans la première moitié du VII<sup>e</sup> siècle ; en effet, l'empereur Héraclius (610-641), lors de chasses, était capable de tuer plusieurs lions dans l'arène (25).

Outre les caractères idolâtres et cruels des *munera* —et pour évoquer un aspect moins morbide— une autre critique s'élève parmi les auteurs, mais elle vaut aussi pour les spectacles du théâtre ou du cirque : celle qui déplore le tumulte assourdissant qui monte des gradins. Tacite déjà en témoigne, à propos d'une sédition au théâtre sous Tibère (*ann. I, 77*) et, pour l'année 59, lors des rixes sanglantes de l'amphithéâtre à Pompéi —et ces bruits de la foule le mettaient en colère. Tertullien (*spect. XXV, 2*) constate que, pour les spectateurs, "le fait même de s'accorder —ou de s'opposer— sur des favoris crée des liens qui allument les étincelles des passions" et Salvien (*gub. VI, XI, 60*) évoque encore la *furor* qui règne dans les *caveae* des amphithéâtres (26). Clément d'Alexandrie déjà parle de ἀταξία καὶ παρανομία parmi les spectateurs (*paed. III, 76, 4*). C'est notamment lors de tumultes semblables que la foule demandait *christianos ad leonem* (Tertullien, *apol. XL, 2* et *spect. XXVII, 1*). Mais, à en croire Juvénal, les pires tumultes se sont produits au cirque (*sat. XI, 197*) ; c'est là, notamment, que fut réclamé le martyr de Cyprien (*epist. LIX, 6, 1*) (27). C'est aussi la foule du cirque qu'Augustin condamne le plus ; elle lui paraît atteinte de folie (*insania circi ; serm. 198, 3*).

Tertullien, *spect. XXV, 5*, avait considéré le théâtre et l'amphithéâtre comme l'*ecclesia diaboli* et Salvien fonde toujours sa mise en garde contre les *spectacula* sur le fait "qu'il est évident ... que ces jeux offensent Dieu, puisqu'ils sont consacrés aux idoles" (28) ; mais cette argumentation, à défaut de pouvoir s'appuyer sur des textes bibliques —quoique *Ps. 1, 1*, soit parfois invoqué (29)— ne sera pas entendue. Entre Tertullien et Salvien, les Pères ont fondé leur interdiction des jeux sur le caractère immoral et sanglant des représentations.

Si l'attitude de la société romaine vis-à-vis des acteurs et des gladiateurs était double —honneurs démesurés ou exclusion totale de la vie de la cité (30)—, celle des Pères porte principalement sur le mépris des gladiateurs qui, de leur plein gré ou contre rétribution, acceptent d'exposer leur vie dans l'arène ; cette attitude est exprimée le mieux chez Cyprien qui y voit une aberration ; de plus, ces "condamnés volontaires", comme on pourrait les appeler, *pugnant ad bestias non crimine sed furore (Donat. 7)*. Les raisons morales prédominent certes, mais elles sont insuffisantes et les *spectacula christiana* proposés aussi bien par Tertullien, Augustin ou Quodvultdeus ne détournent ni les foules —ni, parmi elles, les chrétiens— des spectacles profanes. Suffit-il d'admonester ces passionnés de *munera* ou de combats d'animaux —car l'Église, si elle a excommunié les



acteurs, s'est bien gardée d'agir de même envers les spectateurs et à leur demander de porter plutôt leur regard sur Daniel dans la fosse aux lions ? (Quodvultdeus, *serm. symb.* I, 4) ; non, et la fréquentation de l'amphithéâtre ne baissera qu'avec la progressive diminution des *munera* à partir du milieu du IV<sup>e</sup> siècle (31).

L'influence des auteurs chrétiens et les mesures prises par l'Eglise sont connues (32) (cf. par exemple, celle de Prudence sur Honorius) ; s'y ajoutent les coûts de plus en plus élevés des *ludi*, mentionnés par Ambroise, *off.* 2, 109 ou Paulin de Nole, *ep.* 13, 16 ainsi que l'état économique, parfois désastreux, des cités, décrit par Salvien, *gub.* VI, VIII, 39 sq pour Mayence, Cologne ou Trèves ... Pourtant, malgré des spectacles devenus de moins en moins fréquents, la *suauitas pestifera* (*sc. spectaculorum*) (Lactance, *epit.* 58, 8) continue à attirer la foule : "on court en hâte aux jeux, on vole aux folies des spectacles ; le peuple inonde les théâtres, la foule tout entière se déchaîne dans les cirques" (Salvien, *gub.* VI, XVII, 95) et cela peu après la troisième prise de Trèves (vers 420). On le voit, les *munera* n'existent plus et l'amphithéâtre n'est plus fréquenté que pour les chasses ou les combats d'animaux. Tertullien et Novatien avaient, chacun, consacré un traité particulier aux spectacles où ceux de l'amphithéâtre tenaient une place importante dans la polémique contre les jeux ; Minucius Félix, somme toute, critique peu les *spectacula* et Cyprien n'écrit déjà plus tout un livre sur ce problème ; la critique du théâtre continue —particulièrement avec Augustin— mais celle de l'amphithéâtre s'épuise progressivement à partir de Lactance. Parmi les auteurs profanes, aucun n'a demandé la suppression des *munera* ; relevons seulement chez Julien, *epist.* 89, la demande faite aux prêtres de ne pas fréquenter les spectacles.

Les textes bibliques (33) comparent souvent la vie chrétienne à une lutte ; dans ce cas, ce sont toujours les compétitions athlétiques du stade —la course surtout— qui servent de comparaison ; chez les Pères, l'amphithéâtre sert très rarement de métaphore pour la vie chrétienne (34). Cependant, ainsi que le souligne H. Amat, "l'originalité du combat de l'arène réside dans la représentation onirique du thème du martyr comme 'athlète du Christ', qui doit affronter le diable" ; or, dans cette perspective, le gladiateur constitue une incarnation terrestre de Satan à tel point que dans le *de anima* 57 de Tertullien, "le démon que l'on exorcise avoue d'abord qu'il est un gladiateur ou un bestiaire ... Le Pseudo-Cyprien, *de singularitate clericorum* 9, présente le diable comme un laniste" (35).

Dans ce contexte d'interdictions plus ou moins véhém-

entes condamnant les *spectacula* et plus particulièrement les *munera* de l'amphithéâtre, une voix discordante s'élève à une époque où l'on ne s'y attend plus ; en effet, Cassiodore, dans une lettre à Symmaque, prend la défense des spectacles de toutes natures dans un véritable discours apologétique (*uar.* IV, 51).

Tout en reprenant —et parfois de très près— des arguments d'écrits chrétiens antérieurs (par exemple Salvien qui s'inspire beaucoup de Tertullien, ou Lactance —dont P. Courcelle disait qu'il était davantage un grand lecteur qu'un grand penseur— et qui s'inspire surtout de Cyprien), les Pères ont cherché à adapter leur critique des spectacles aux exigences de leur temps (36) : malgré cela, dans l'ensemble, même si les *munera* se sont raréfiés (Salvien critique surtout le théâtre et le cirque), les arguments restent et la polémique à laquelle cette critique a donné naissance se retrouve encore, au XVII<sup>e</sup> siècle, dans un pamphlet de Bossuet consacré aux *Maximes et réflexions sur la comédie*.

Michel MATTER  
C.N.R.S. - Strasbourg

#### Abréviations :

*Annales ESC* : Annales Economies, Sociétés, Civilisations.

*CC* : Corpus Christianorum

*DACL* : Dictionnaire d'Archéologie Chrétienne et de Liturgie.

*JbAC* : Jahrbuch für Antike und Christentum.

*RAC* : Reallexikon für Antike und Christentum.

*RE* : Realencyklopädie der klassischen Altertumswissenschaft.

*SC* : Sources Chrétiennes.

*ZKG* : Zeitschrift für Kirchengeschichte.

#### Notes :

(1) L'apologétique grecque a développé très tôt une argumentation —dont certains aspects ont été repris par les auteurs latins chrétiens— condamnant les spectacles dans leur ensemble ; il ne sera cependant pas traité ici des arguments élaborés, dès le II<sup>e</sup> siècle par Tatien, Athénagore, Théophile d'Antioche, Clément d'Alexandrie ou, au IV<sup>e</sup> siècle, par Jean Chrysostome. Pour cet aspect —l'attitude des Pères grecs face aux spectacles reste à écrire— voir notamment J. Geffcken, *Zwei griechische Apologeten* (Sammlung wissenschaftlicher Kommentare zu griechischen und römischen Schriftstellern), Leipzig-Berlin, 1907 et G. J. Theodoridis, *Beiträge zur Geschichte des byzantinischen Profantheaters im IV. und V. Jahrhundert hauptsächlich auf Grund der Predigten des Johannes Chrysostomus, Patriarchen von Konstantinopel*, (Diss.) München, 1940.

(2) En France, la première étude, dans ce sens, semble être celle de J.-B. Eriau, *Pourquoi les Pères de l'Eglise ont-ils condamné le théâtre de leur temps ?*, Paris-Angers, 1914 ; toutefois, les citations des Pères —mentionnant exclusivement le théâtre— y sont rares et seuls les plus connus parmi



eux sont traités. En Allemagne, A. v. Harnack, *Die Mission und Ausbreitung des Christentums in den ersten drei Jahrhunderten*, Leipzig, 1924 s'était interrogé, en quelques pages et de manière générale, sur l'impact de la polémique chrétienne sur les jeux ; A. Bigelmaier, *Die Beteiligung der Christen am öffentlichen Leben in vorkonstantinischer Zeit*, München, 1902 a paraphrasé les traités contre les spectacles de Tertullien et de Novatien. D'autres ont étudié des aspects particuliers des *spectacula* ; ainsi C. Andresen, "Altchristliche Kritik am Tanz-ein Ausschnitt aus dem Kampf der alten Kirche gegen heidnische Sitte", *ZKG*, 72, 1961, p. 217-262. W. Weismann, *Kirche und Schauspiele. Die Schauspiele im Urteil der lateinischen Kirchenväter unter besonderer Berücksichtigung von Augustin*, Würzburg, 1972, a réuni des textes patristiques condamnant les *spectacula*, mais la plus grande partie en est consacrée à l'attitude d'Augustin et à son interprétation des jeux — ceux du théâtre en particulier. Pour un historique de la recherche, voir p. 27-31.

(3) G. Lafaye, *Dict. des Ant. grecques et romaines*, 1896, s. v. "gladiator", p. 1563-1599 ; K. Schneider, *RE*, Suppl. III, 1918, s. v. "gladiatores", col. 760-784 ; V. Chapot, *DACL*, 1924, s. v. "gladiateurs", col. 1275-1283 ; W. Weismann, *RAC*, XI, 1979, s. v. "gladiator", col. 23-45 ; G. Ville, *La gladiature en Occident des origines à la mort de Domitien*, Paris, 1981.

(4) H. Leclercq, *DACL*, 1907, s. v. "amphithéâtre", col. 1673-1677 ; W. Weismann, *loc. cit.*, col. 40-44 ; G. Ville, "Les jeux de gladiateurs dans l'Empire chrétien", *Mél. d'arch. et d'hist.*, LXXII, 1960, p. 273-335 ; P. Veyne, "Religion et politique : comment ont pris fin les combats de gladiateurs", *Annales ESC*, 34, 1979, p. 651-671 ; G. Ville, *op. cit.*, p. 465-472.

(5) Chez Tertullien, outre les mentions dans *mart.* II, 7 ; *apol.* XXXVIII, 4 ; *adu. Marc.* I, 27, 5 ; *pud.* VII, 15, relevons surtout : *spect.* II, 1 (où, sans même mentionner les édifices où se déroulent ces spectacles, ceux-ci sont évoqués par l'énumération suivante : *equum, leonem, uires corporis, uocis suauitates* ; dans le *de cult. fem.* I, 8, 5 *equus* rappelle le cirque, *panthera* les arènes et *uox* la scène du théâtre) ; III, 2 ; XX, 5 ; XXI, 2 sq ; XXII, 2 ; XXVIII, 4 ; XXIX, 3-5 ; XXX, 7 ; Lactance, *inst. div.* VI, 20, 35 et *epit.* 58, 2 ; Augustin, parmi d'autres mentions, surtout *en. ps.* XXXIX, 8 sq ; LIII, 10 ; CXXXVI, 9 ; CXLIX, 10 sq et CXCVIII, 3 ; Salvien, *gub.* VI, XI, 60.

(6) L'expression figure chez Tertullien, *apol.* XXXVIII, 4 ; *spect.* IV, 4 ; V, I sq ; 6 et 8 ; VI, 1 ; VII, 1 ; X, 1 et 3 ; XI, 1 (sur la datation, en 197, de l'*Apologétique* et du *de spectaculis*, cf. l'argumentation convaincante de M. Turcan, *Tertullien. Les spectacles*, Paris, 1986, (SC 332, p. 37-44), mais aussi chez Minucius Félix, *Oct.* XXXVII, 11 ou Novatien, *spect.* IV (le traité du Pseudo-Cyprien, d'ailleurs généralement attribué à Novatien, est plutôt, pour l'éditeur du texte, un "sermon écrit intitulé communément *De spectaculis*" ; cf. G. F. Diercks, *CC*, IV, p. 154).

(7) Ce sont les traités *de scaenicis originibus, de actionibus scaenicis* (connu aussi par *dub. nom.* 384, *CC*, 133 A, p. 806), *de actis scaenicis, de descriptionibus, de personis*.

(8) Tertullien a très vraisemblablement repris chez Varron l'idée d'une origine des *ludi scaenici*, lors des *Liberalia*, en l'honneur de Liber Pater (*spect.* V, 4 : *nam et cum promiscue ludi Liberalia uocarentur, honorem Liberi patris manifeste sonabant* ; cf. K. Werber, "Tertullians Schrift de spectaculis in ihrem Verhältnisse zu Varros rerum divinarum libri", *Programm des Staatsgymnasiums in Teschen*, Teschen, 1896, p. 1-31 et le commentaire de M. Turcan, *op. cit.*, p. 123-128.

(9) L'idée est reprise et développée dans *civ.* II, 11 ; 13 sq. ; 25 sq. ; VIII, 5 et XIX, 9 ; *epist.* CXXXVIII, 4, 18 ; CXCVIII, 3 et CCCXI, 6, 6.

(10) Le caractère idolâtre des jeux (*idololatria* ou *superstitio*) est encore souligné par Tertullien, *spect.* VII, 1 ; *idol.* XII, 5 et XVII, 2 sq. ; Novatien, *spect.* 2 ; Salvien, *gub.* VI, XV, 85.

(11) Car *nihil enim nobis dictu, uisu, auditu cum insania circi, cum impudicitia theatri, cum atrocitate arenae, cum xysti uanitate* (*apol.* XXXVIII, 4).

(12) Tertullien, *spect.* I, 4 : (*atquin hoc cum maxime paramus demonstrare, quemadmodum istaec non competant uerae religioni et uero obsequio erga uerum Deum*).

(13) Tertullien, *spect.* IV, 1 : (... nous attestons de notre bouche que nous avons) renoncé au diable, à sa pompe et à ses anges. Pour la *pompa*, cf. J.H. Waszink, "Pompa diaboli", *Vig. Christ.*, I, 1947, p. 13-41 ; elle est en outre mentionnée en *de cor.* 3, 15 et *de anim.* 35, 2. Pour Salvien, *gub.* VI, VI, 31... *renuntiare diabolo ac pompis eius et spectaculis atque operibus*.

(14) Le terme *ludus* pour "combat" figure chez Tertullien, *spect.* XII, 7 mais (d'après P. Veyne, *Le pain et le cirque. Sociologie historique d'un pluralisme politique*, Paris, 1976, p. 702 et 785), l'expression *ludus gladiatorius*, pour désigner des combats de gladiateurs, n'apparaît pour la première fois que chez Minucius Félix, *Oct.* XXXVII, 11. Cependant, Tertullien, *apol.* XV, 7, après avoir évoqué des scènes sanglantes de l'amphithéâtre et parlé de cadavres de gladiateurs, poursuit : *sed ludicra ista sint* ("mais, soit, ce ne sont là que des jeux" ! traduction de J.-P. Waltzing, A. Severyns, *CUF* (Budé), Paris, 1929).

(15) Carthage, à l'époque de Tertullien, possédait un amphithéâtre (et non deux, comme on l'a pensé, sans doute à tort d'après G. Schöllgen, *Ecclesia sordida ? Zur Frage der sozialen Schichtung frühchristlicher Gemeinden am Beispiel Karthagos zur Zeit Tertullians*, *JbAC Suppl.* 12, Münster/Westfalen, 1984, p. 62 sq.) dont la taille avoisinait celle du Colisée (188 X 156 m), un cirque (env. 550 X 140 m), un théâtre et un odéon (postérieur à la publication du *de spectaculis*, probablement du début du III<sup>e</sup> s. ; cf. G. Schöllgen, *op. cit.*, p. 62), un stade (localisation incertaine) et des palestres. Près de 200 jours par an y étaient consacrés aux spectacles (cf. G.-Ch. Picard, *La civilisation de l'Afrique romaine*, Paris, 1959 et M. Turcan, *op. cit.*, p. 51 sq.). Encore au IV<sup>e</sup> s., "les habitants ne s'y passionnent que pour un seul spectacle, les jeux de l'amphithéâtre" (*Expositio totius mundi et gentium*, trad. J. Rougé, *SC* 124, Paris, 1966, p. 203).

(16) J.-C. Fredouille, *Tertullien et la conversion de la culture antique*, Paris, 1972, p. 147.

(17) *Apol.* XV, 1 énumère d'autres représentations — scéniques — qui ont amusé Tertullien : *dispicite Lentulorum et Hostiliorum uenustates, utrum mimos an deos uestros in iocis et strophis rideatis* : "moechum Anubin" et "masculum Lunam" et "Dianam flagellatam" et "louis mortui testamentum recitatum" et "tres Hercules famelicis irrisos" ; "Anubis adultère" ; "La Lune travestie en homme" ; "Diane punie du fouet" ; "L'ouverture du testament de feu Jupiter" ; "Trois Hercules faméliques bernés" ; cf. J.-C. Fredouille, *op. cit.*, p. 146).

(18) *Epist.* 7, 2-5 : *Homo, sacra res homini, iam per lusum ac iocum occiditur et quem erudiri ad inferenda accipiendaque uulnera nefas erat, is iam nudus inermisque producitur satisque spectaculi ex homine mors est*.

(19) Car, même si les gladiateurs sont des condamnés, "il ne faut pas pour autant que les innocents se complaisent au supplice d'autrui" (Tertullien, *spect.* XIX, 2 : *et tamen innocentes de supplicio alterius laetari non oportet*).

(20) D'après Gennade, *de uiris illustribus*, 68 ; G. LAGARRIGUE, *Salvien de Marseille. Oeuvres*, I, SC 176, Paris, 1971, p. 9.

(21) *Conf.* X, 55 : *quid autem uoluptatis habet videre in laniato cadauere quod exhorreas et tamen siculi iaceat, concurrunt, ut contristentur, ut palleant*.

(22) Pour l'attitude d'Augustin face aux spectacles, cf. W. Weismann, *Kirche und Schauspiele*, *op. cit.*, p. 123-197.

(23) C. Gaudent, I, 32 :... *isti gregatim hinc atque inde confluentes tamquam in amphitheatro a uenatoribus more immanium bestiarum uenabulis se oppositis ingerebant, furentes moriebantur, putrescentes sepeliebantur, decipientes colebantur* (cf. W. Weismann, *op. cit.*, p. 186).

(24) *Conf.* III, 2 : *rapiebant me spectacula theatra*. Ayant composé un *carmen theatricum* — dont la présentation a pu avoir lieu au théâtre ou à l'odéon — Il a reçu la *corona agonistica* de la main du proconsul Vindicianus (... *proconsul manu sua coronam illam agonisticam inposuerat non sano capiti meo...*, *conf.* IV, 5).

(25) Frédégaire, *Chron.* IV, 65 :... *pugnatur aegregius, nam et sepe leones in arenas et in aerimis plures singulos interfecit*. Sur la fin des venationes à Rome (plus de mention après le 1<sup>er</sup> janvier 523) et à Constantinople, cf.



A. Chastagnol, *Le Sénat romain sous le règne d'Odoacre. Recherches sur l'épigraphie du Colisée au V<sup>e</sup> siècle*, Bonn (*Antiquitas* 3, 3), 1966, p. 57-63, selon qui, en Orient, "les *uenationes* postérieures à 498 (abolition de ces spectacles par l'empereur Anastase) (n<sup>e</sup>) étaient (que) des jeux édulcorés, simples exhibitions de bêtes, avec simulacres de combats et exercices d'adresse ou d'acrobatie" (mais une *uenatio* est encore signalée en janvier 537 par la *Novelle* 105 de Justinien). La mention relevée dans la *Chronique* de Frédégaire — l'arène évoquée peut être celle de l'amphithéâtre (*Cyngion*) situé "vers la Pointe du Sérail" — attesterait ce type de chasse bien après la date généralement admise.

(26) A vrai dire, Salvien parle de *furor in caueis* — sans mentionner l'amphithéâtre — mais comme dans la même phrase il vient d'énumérer "les impuretés du théâtre, la luxure de la palestre et la démesure du cirque", on peut appliquer à l'amphithéâtre la *furor* ainsi évoquée.

(27) D'autres références à Tertullien dans M. Turcan, *op. cit.*, p. 296.

(28) "On vénère et honore Minerve dans les gymnases, Vénus dans les théâtres, Neptune dans les cirques, Mars dans les arènes, Mercure dans les palestres ; et, puisque tels sont ces protecteurs, ce n'est qu'un culte superstitieux..." (*gub.* VI, XI, 60).

(29) *Ps.* 1, 1 : Heureux l'homme qui ne marche pas selon le conseil des méchants, qui ne s'arrête pas sur la voie des pécheurs, et qui ne s'assied pas en compagnie des moqueurs (trad. L. Segond, Genève, 1910 et rééd.).

(30) G. Schöllgen, *Ecclesia sordida ? ...*, *op. cit.*, p. 96. Sénèque déjà mentionne avec quel emportement on débattait des qualités — ou des faiblesses — de ses favoris (*epist.* 76, 4).

(31) La fin des jeux d'amphithéâtre est notamment étudiée par J.-P. Kirsch, "Das Ende der Gladiatorenspiele in Rom", *Röm. Quartalschrift*, XXVI, 1912, p. 207-211 ; G. Ville, "Les jeux de gladiateurs dans l'Empire chrétien", *Mél. d'Arch. et d'Hist.*, LXII, 1960, p. 273-335 (surtout p. 312 sq.) ; W. Weismann, *RAC*, s.v. "Gladiator", XI, 1979, col. 23-45 (avec bibliographie). pour les *spectacula christiana*, cf. Pseudo-cyprien, *de Spect.* IX et X.

(32) Cf. en particulier G. Ville, *loc. cit.*, p. 322-331 ; W. Weismann, *loc. cit.*, col. 43.

(33) Particulièrement 1 *Cor.* 9, 24-27 ; *Phil.* 2, 16 et 3, 14 ; *Gal.* 2, 2 et 5, 7 ; 2 *Tim.* 2, 5 et 4, 7-8.

(34) Tertullien, *de anim.* 45, 2 : *concipe gladiatorem sine armis uel aurigam sine curriculis, gesticulantes omnem habitum artis suae atque conatum : pugnatur, certatur, sed uacua iactatio est. Nihilominus tamen fieri uidentur quae fieri tamen non uidentur ; actu enim fiunt, effectu uero non fiunt ;* peut-être encore saint Jérôme, *epist.* 49, 12 (lettre à Pammachius de la fin 393) : *aut feriendum tibi est aut cadendum. Non possum te aestimare victorem, nisi aduersarium uidero trucidatum.*

(35) H. Amat, *Songes et visions. L'au-delà dans la littérature latine tardive*, Paris, 1985, p. 80. Dans la *Passion de Perpétue et Félicité*, Perpétue voit une échelle d'airain gardée par un dragon et une *catasta*, estrade destinée à la torture des martyrs et garnie de toutes sortes d'armes de combats utilisées pendant le *munus* dans l'amphithéâtre (*ibid.*, p. 66-86). Pour cette *Passion*, voir aussi A. Fridh, *Le problème de la passion des saintes Perpétue et Félicité*, (*Studia Graeca et Latina Gothoburgensia*, 26), Göteborg, 1968, et L. Robert, "Une vision de Perpétue martyre à Carthage en 203", *CRAI*, 1982, p. 228-276.

(36) Voir cet aspect principalement chez Tertullien, auteur de deux traités contre les spectacles, l'un rédigé en latin, l'autre en grec ; cf. G. Schöllgen, "Der Adressatenkreis der griechischen Schauspielschrift Tertullians", *JbAC*, 25, 1982, p. 22-27 ; dans une perspective différente, J.-C. Fredouille, "Les lettrés chrétiens face à la Bible", *Le monde latin antique et la Bible (Bible de tous les temps, 2)*, Paris, 1985, p. 25-42.